

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 45<sup>e</sup> année – N° 19 – Jeudi 25 mai 2023

**Impressum** – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** [journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)

## Publications des autorités cantonales

*Pas de publications cette semaine.*

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Boncourt

#### Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 15 mai 2023, le plan d'aménagement local comprenant un plan de zones, un plan des dangers naturels et un règlement communal sur les constructions.

Les documents peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Boncourt, le 22 mai 2023.

Conseil communal.

### Bourrignon

#### Assemblée bourgeoise

**mardi 20 juin 2023, à 20h00, à la salle communale, 1<sup>er</sup> étage, bâtiment de l'école**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation des comptes 2022.
3. Divers.

Bourrignon, le 16 mai 2023.

Conseil bourgeois.

### Bourrignon

#### Règlementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 16 mai 2023, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière, l'article 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1987 sur la construction et l'entretien des routes, l'article 2, alinéa 3, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 3 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 5 mai 2023, les restrictions suivantes sont publiées:

#### Rue Droit-Mont (débouché sur route cantonale)

– Pose d'un signal OSR 3.01 STOP

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Bourrignon, le 17 mai 2023.

Conseil communal.

### Courgenay

#### Assemblée communale ordinaire

**lundi 19 juin 2023, à 20h00, au Centre paroissial et culturel**

Ordre du jour:

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 27 février 2023.
2. Discuter et voter les comptes 2022 ainsi que la liste des dépassements budgétaires.
3. Discuter et ratifier la modification du règlement communal concernant les inhumations et le cimetière.

#### 4. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au panneau d'affichage situé à l'entrée du bâtiment de la mairie ou sur le site internet [www.courgenay.ch](http://www.courgenay.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée communale ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement mentionné sous les points 3 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal de et à 2950 Courgenay.

Courgenay, le 16 mai 2023.

Conseil communal.

### Courrendlin

#### Assemblée bourgeoise ordinaire

**vendredi 9 juin 2023, à 19h00, à la salle du bâtiment communal**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation des comptes 2022.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 104'000.00 relatif à la remise en état du domaine du Cras des Chenals et donner compétence au Conseil pour le financement.
4. Divers.

Courrendlin, le 19 mai 2023.

Conseil bourgeois.

### Courroux

#### Assemblée communale ordinaire

**lundi 26 juin 2023, à 20h00, à l'école Bellevie, salle polyvalente**

Ordre du jour

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022.
2. Présentation et approbation des comptes 2022 de la commune mixte.
3. Valider un investissement de Fr. 150'000.– pour l'assainissement du chemin des Bassés.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'approvisionnement en eau potable (REAP), ainsi que le règlement tarifaire y relatif.
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE), ainsi que le règlement tarifaire y relatif.
6. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal de sécurité locale.
7. Présentation du plan de législature 2023-2027.
8. Informations diverses du Conseil communal.
9. Divers.

Le procès-verbal est en lecture libre sur le site internet [www.courroux.ch](http://www.courroux.ch) et il peut, ainsi que les documents relatifs aux points de l'ordre du jour, être consulté au Secrétariat communal.

Les règlements mentionnés sous points 4, 5 et 6 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions,

dûment motivées et par écrit, seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Courroux, le 25 mai 2023.

Conseil communal.

## Dampfreux – Lugnez

### Entrée en vigueur du règlement sur les élections communales

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Dampfreux-Lugnez le 29 mars 2023, a été approuvé par le Service des communes le 4 mai 2023.

Réuni en séance du 18 mai 2023, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 4 mai 2023.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

## Fontenais

### Assemblée communale ordinaire lundi 19 juin 2023, à 20h 15, à la salle Gérard-Bregnard (bâtiment des services communaux de Fontenais)

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 janvier 2023.
2. Prendre connaissance et approuver le règlement concernant les subventions des investissements dans le domaine de l'énergie de la commune mixte de Fontenais.
3. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2022 et voter les dépassements budgétaires.
4. Informations communales.
5. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet [www.fontenais.ch](http://www.fontenais.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications concernant le procès-verbal pourront être adressées par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement mentionné au point 2 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal et sur le site internet [www.fontenais.ch](http://www.fontenais.ch) où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Le résultat des comptes peut être consulté auprès de la Recette communale ou sur le site [www.fontenais.ch](http://www.fontenais.ch).

Fontenais, mai 2023.

Conseil communal.

## Lajoux

### Assemblée communale ordinaire mercredi 7 juin 2023, à 20h 00, à la Maison des Œuvres (grande salle)

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 décembre 2022.
2. Discuter et voter un crédit d'investissement de Fr. 120000.– pour la révision du Plan d'aménagement

local (PAL); donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation.

3. Discuter et approuver les comptes 2022; approuver les dépassements budgétaires.

4. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal, sur le site internet [www.lajoux.ch](http://www.lajoux.ch) et au panneau d'affichage public.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard 1 jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal est approuvé sans lecture.

Lajoux, le 17 mai 2023.

Conseil communal.

## Porrentruy

### Réglementation locale du trafic sur routes communales

Vu la décision du Conseil municipal du 24 avril 2023, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Service cantonal des infrastructures préavise favorablement la restriction suivante:

**Chemin des Bains, parcelle N° 2899,  
depuis le tennis jusqu'au pont enjambant le Bief**  
– Pose des panneaux de signalisation OSR N° 2.59.5 –  
Zone de rencontre et N° 2.59.6 – Fin de zone  
de rencontre

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Porrentruy, le 25 mai 2023.

Conseil municipal.

## Rossemaison

### Assemblée bourgeoise ordinaire lundi 12 juin 2023, à 20h 00, à la halle de gymnastique

Ordre du jour:

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter la vente de la parcelle N° 712 au prix de CHF 10.– par m<sup>2</sup> et CHF 75.–/m<sup>2</sup> pour la viabilisation, à Madame Edith Cuttat Gyger.
3. Discuter et voter la vente de la parcelle N° 711 au prix de CHF 10.– par m<sup>2</sup> et CHF 75.–/m<sup>2</sup> pour la viabilisation, à Madame Mégane Steulet.
4. Discuter des activités du Centre culturel.
5. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée bourgeoise peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet [www.rossemaison.ch](http://www.rossemaison.ch).

Les demandes de compléments ou de rectification doivent parvenir par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée.

Rossemaison, le 22 mai 2023.

Commission bourgeoise.

## Saignelégier

### Assemblée communale ordinaire lundi 5 juin 2023, à 20h00, à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2022.
2. Comptes 2022:
  - a) ratifier les dépassements de budget;
  - b) examiner et approuver les comptes de l'exercice 2022.
3. Voter un crédit de CHF 150000.– pour la révision du Plan d'aménagement local. Donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.
4. Approuver la modification de l'aménagement local / Plan de zones et règlement communal sur les constructions « Parcelle N° 289 Chasseral ».
5. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Moldovan Liviu Florin, de son épouse Moldovan Delia Adriana et de leurs enfants Marc et Sarah.
6. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet [www.saignelegier.ch](http://www.saignelegier.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Saignelégier, mai 2023.

Conseil communal.

## Publications des autorités administratives ecclésiastiques

### Delémont

#### Assemblée ordinaire de la Paroisse réformée évangélique, mardi 6 juin 2023, à 20h 15, au Centre réformé à Delémont

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée / méditation Niels John.
2. Election de deux scrutateurs.
3. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 décembre 2022.  
Ce procès-verbal sera à disposition des paroissiens au secrétariat dès le 25 mai 2023.  
Consultation possible sur le site de la paroisse: <https://www.egliserefju.ch/delemont>
4. Election d'un nouveau conseiller de paroisse.
5. Présentation des comptes 2022 et des comptes des fonds spéciaux:
  - a) rapport des vérificateurs;
  - b) approbation des dépassements;
  - c) approbation des comptes 2022;
  - d) attribution du reliquat actif.
6. Informations de la commission des bâtiments.
7. Nouvelles de la paroisse.
8. Divers.
9. Prière.

Delémont, le 22 mai 2023.

Conseil de paroisse.

## Montignez

### Assemblée de la commune ecclésiastique mercredi 7 juin 2023, à 20h00, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2022.
3. Décider du traitement de la charpente et des boiseries à l'église, voter le crédit nécessaire de CHF 38000.– à couvrir par voie d'emprunt, et donner compétence au Conseil de la CE pour la réalisation.
4. Décider de la rénovation des façades de la cure et du plancher du grenier, voter le crédit nécessaire de CHF 96000.– à couvrir par voie d'emprunt, et donner la compétence au Conseil de la CE pour la réalisation.
5. Parole à l'Equipe pastorale.
6. Divers et imprévus.

Montignez, le 17 mai 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

## Saignelégier

### Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 31 mai 2023, à 20h 15, à la salle communale des Pommerats

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation des comptes 2022 et des dépassements de budget.
3. Divers.

Saignelégier, le 21 mai 2023.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

## Avis de construction

### La Baroche / Charmoille

Requérants: Dylan Chaignat, Le Chênois 105M, 2947 Charmoille; Raphaël Chaignat, Le Chênois 105M, 2947 Charmoille. Auteur du projet: Leschot Architecture Sàrl, Corine Mamie Leschot, Faubourg Saint-Germain 32, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Transformation d'une maison d'habitation; aménagement de deux champs de capteurs solaires photovoltaïques; ouverture de trois velux et création de plusieurs ouvertures; nouvelle production de chaleur par pompe à chaleur air-eau posée à l'extérieur; construction de deux escaliers extérieurs dont un empiétant sur la parcelle N° 953 avec accord écrit du propriétaire.

Cadastre: Charmoille. Parcelles N°s 42 et 953, sise à la rue Gasse du Haut 80, 2947 Charmoille. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi idem existant habitation et bois naturel idem existant grange; toiture: tuiles TC idem existant (petites tuiles et tuiles mécaniques).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de La Baroche, Route Principale 64, 2947 Charmoille, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 26 juin 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Charmoille, le 22 mai 2023.

Conseil communal.

### Courgenay

Requérant et auteur du projet: TS Immobilier Sàrl, Cyril Dick, Pré Voigny 12, 2950 Courgenay.

Description de l'ouvrage: Aménagement d'une place pour stockage de matériaux avec construction d'une dalle et installation de plots préfabriqués.

Cadastre: Courgenay. Parcelle N° 755, sise à la rue Moulin-de-la-Terre, 2950 Courgenay. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions dalle: Longueur 26m00, largeur 8m00, hauteur 0m17; plots: longueur 1m80, largeur 0m60, hauteur 0m60, longueur totale 26m00, hauteur totale 1m80.

Genre de construction: Matériaux dalle: béton; plots: béton.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courgenay, Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 26 juin 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 26 mai 2023.

Conseil communal.

### Courrendlin

*Rectificatif lié à la publication parue dans le Journal officiel N° 17 du 11 mai 2023 pour les motifs suivants: cadastre et affectation de la zone.*

Requérants: Matériaux Sabag SA, La Ballastière 19, 2800 Delémont. Auteur du projet: Hevron SA, Rue de l'Avenir 13, 2852 Courtételle.

Description de l'ouvrage: Démolition du bâtiment au nord-est du bâtiment N° 37 et agrandissement de celui-ci (halle de production).

Cadastre: **Courrendlin**. Parcelle N° 2091, sise rue/lieu-dit Le Tayment, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, **Zone d'activités, AAb, sous-secteur I**. Plan spécial: La Ballastière II.

**Dérogations requises:** A la loi et/ou aux règlements.

Dimensions: Longueur 91m68, largeur 19m00, hauteur 9m80, hauteur totale 9m80.

Genre de construction: Matériaux façades: radier béton, ossature façade métallique avec panneaux sandwich, finition en tôle métallique RAL 9006 (aluminium blanc); toiture: charpente métallique, étanchéité, isolation, finition gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et préten-

tions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 26 juin 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 16 mai 2023.

Conseil communal.

### Courrendlin

Requérants: Faton et Suela Berisha, Rue de l'Avenir 37, 2800 Delémont. Auteur du projet: Bulani - Architecture, Jean-Pierre Bulani, Route de Châtillon 17, 2830 Courrendlin.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale à deux logements; chauffage des bâtiments par une pompe à chaleur (PAC) extérieure; installation de panneaux solaires en toiture; création d'une piscine extérieure chauffée (PAC idem que chauffage bâtiment), selon plans déposés (PAC idem que chauffage bâtiment); selon plans déposés.

Cadastre: Courrendlin. Parcelle N° 2320, sise à la Rue des Cerisiers, 2830 Courrendlin. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAc. Plan spécial: Les Quérattes.

Dérogations requises: A la route communale.

Dimensions bâtiments: Longueur 22m45, largeur 16m00, hauteur 6m50, hauteur totale 6m50; piscine: longueur 8m00, largeur 4m00.

Genre de construction: Bâtiments, matériaux façades: brique TC, isolation périphérique, crépi blanc-gris; toiture: dalle B.A., pare-vapeur, isolation, fini gravier; piscine, matériaux: béton; PAC: modèle Daikin, Altherma 3, modèle taille 14: EPRA14DW1 / valeur de planification de la PAC: 44.9 dBA (jour) / 43.9 dBA (nuit).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 26 juin 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 17 mai 2023.

Conseil communal.

### Delémont

Requérants: Thomas et Valérie Jaecklin, Rue du Jura 1, 2800 Delémont. Auteur du projet: Arches 2000 SA, Route de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Rénovation et transformation d'une villa existante comprenant l'agrandissement de fenêtres en façade sud, construction d'une annexe avec un bureau, hall d'entrée et WC, construction d'un couvert à voitures et rénovation des garages au sud de la parcelle.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 1933, sise au Chemin des Finages 18, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, HAa.

Dimensions annexe: Longueur 8m64, largeur 5m01, hauteur 2m74; couvert à voitures: longueur 8m52, largeur 7m00, hauteur 2m84.

Genre de construction: Matériaux façades: bardage bois gris vertical; toiture: toiture plate avec gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 26 juin 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 17 mai 2023.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

### Delémont

Requérant: SEOD, Syndicat de gestion des déchets de Delémont et environs, Rue du Clédar, 2856 Boécourt. Auteur du projet: Etienne Chavanne SA - Bureau d'architecture, Rue de Bellevue 2a, 2832 Rebeuvelier.

Description de l'ouvrage: Construction d'un centre de tri et de valorisation des déchets comprenant la mise en place d'une pompe à chaleur intérieure, pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture et création d'une piste de chantier provisoire.

Cadastre: Delémont. Parcelles N<sup>os</sup> 5408 et 5074, sise à la rue La Pran, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UAi.

Requête spéciale: Rapport d'impact.

Dimensions: Longueur 36m41, largeur 56m50, hauteur 6m94, hauteur totale 11m15.

Genre de construction: Matériaux façades: planche de bois, couleur bois naturel; toiture: toiture plate, étanchéité pailletée, gris et panneaux photovoltaïques; toiture en pente: panneaux photovoltaïques.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 26 juin 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 22 mai 2023.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

### Les Genevez

Requérants: Eric Senn, Chez Sémon 1, 2714 Le Prédame; Dominique Cattin Senn, Chez Sémon 1, 2714 Le Prédame. Auteur du projet: Milani Architecture Sàrl, Philippe Milani, Rue de l'Hôpital 6, 2350 Saignelégier.

Description de l'ouvrage: Changement d'affectation d'une auberge existante avec débit de campagne en restaurant.

Cadastre: Le Prédame. Parcelle N° RP\_129.1, sise à la rue L'Envers, 2714 Le Prédame. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogations requises: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Genevez, La Sagne-au-Droz 20, 2714 Les Genevez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 26 juin 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Genevez, le 22 mai 2023.

Conseil communal.

### Haute-Ajoie / Chevez

Requérant: Ester N'Sumbo, Rue du Puits 21, 2300 La Chaux-de-Fonds. Auteur du projet: Bulani - Architecture, Jean-Pierre Bulani, Route de Châtillon 17, 2830 Courrendlin.

Description de l'ouvrage: Transformations: aménagement d'un nouvel appartement au nord dans le bâtiment existant avec 3 velux et 2 lucarnes; changement d'affectation de la grange existante au sud pour agrandissement et aménagement d'un atelier de montage de portes, fenêtres et espace d'exposition avec 2 velux et 5 lucarnes.

Cadastre: Chevez. Parcelle N° 287, sise au lieu-dit Haut du Village, Route de Besançon 26, 2906 Chevez. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dérogations requises: A la loi et/ou aux règlements.

Dimensions: Longueur 16m40, largeur 14m00, hauteur 5m00, hauteur totale 8m40.

Genre de construction: Matériaux façades: maçonnerie et ossature bois, fini crépi gris clair; toiture: tuiles brunes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, 2906 Chevez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 26 juin 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevez, le 22 mai 2023.

Conseil communal.

### Haute-Some / Bassecourt

Requérant: Tramont SA, Route de la Transjurane 20, 2855 Glovelier. Auteur du projet: Fivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Remplacement d'une chaudière à mazout par deux pompes à chaleur eau/eau; selon plans déposés.

Cadastre: Bassecourt. Parcelle N° 803, sise à la Rue Saint-Hubert 38, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Requête spéciale: Rapport d'impact; concession.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 26 juin 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 22 mai 2023.

Conseil communal.

## Mises au concours

### JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la démission de la titulaire, le Service de la population met au concours un poste d'

#### Officier-ère de l'état civil à 50 %

avec possibilité d'augmenter le taux d'activité début 2024.

**Mission:** Accompagner les administré-e-s dans les étapes clés de leur parcours de vie en procédant aux inscriptions liées à la naissance, la reconnaissance de filiation, l'adoption, le mariage, le divorce ou encore le décès en application du droit fédéral et cantonal. Traiter les déclarations concernant le changement de nom. Assurer avec rigueur la tenue du registre de l'état civil ainsi que la transcription des faits d'état civil survenus dans le canton du Jura et dans le monde entier pour les Jurassien-ne-s de l'extérieur en collaboration avec les ambassades suisses. Le cas échéant établir les actes d'état civil (extraits) requis. Accessoirement, effectuer la célébration administrative des mariages (parfois le samedi).

**Profil:** Etre titulaire d'un CFC d'employé-e de commerce, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes, complété par un brevet fédéral d'officier-ère de l'état civil (lequel peut s'acquérir en cours d'emploi sur une durée minimale de trois ans). Une expérience dans les domaines juridique et administratif est un avantage. Avoir le sens des priorités et des responsabilités. Apprécier travailler dans un cadre réglementaire exigeant de la rigueur. Savoir prendre sans crainte des décisions pouvant avoir des impacts sur les individus. Aptitude à faire face aux imprévus. Etre à l'aise dans les contacts avec le public et savoir gérer les situations de crise. Avoir envie de faire partie d'une équipe restreinte travaillant en étroite collaboration. Des connaissances de l'allemand sont souhaitées et la maîtrise d'autres langues constitue un atout. Avoir de l'intérêt pour les évolutions sociétales et juridiques concernant les individus (droit de la famille et filiation). Selon le droit fédéral, la nationalité suisse est requise.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Collaborateur-trice administratif-ve IIIb / Classe 11 ; Classe 9 durant la formation, 11 après l'obtention du brevet fédéral d'officier-ère de l'état civil.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> septembre 2023 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Jane Pretalli, cheffe de l'Office de l'état civil du Jura, tél. 032 420 54 50 ou [secr.oej@jura.ch](mailto:secr.oej@jura.ch).

Intéressé-e ? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch) (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 16 juin 2023** et comporter la mention « Postulation Officier-ère de l'état civil ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

### JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En raison du départ de la titulaire, la Police cantonale (POC) met au concours un poste d'

#### Assistant-e de sécurité publique à la centrale d'engagement et des télécommunications (CET), renfort au groupe circulation à 80-100 %

**Mission:** Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Effectuer les missions inhérentes à la centrale d'engagements et des télécommunications. Participer aux contrôles et aux mesures en matière de circulation routière. Effectuer des transports. Effectuer des prestations administratives en lien avec les activités POC. Assurer des tâches de soutien aux agent-e-s POC.

**Profil:** Etre au bénéfice d'un certificat fédéral de capacité et d'au minimum une année d'expérience de vie ; être titulaire du certificat d'assistant-e de sécurité publique ou être disposé-e à suivre cette formation ; être titulaire du permis de conduire ; être titulaire d'une autorisation d'établissement (permis C) ou de la nationalité suisse ; avoir de bonnes aptitudes à la communication orale et écrite ; être apte à travailler dans un environnement très informatisé ; être en bonne condition physique ; être disposé-e à effectuer des horaires irréguliers et de nuit ; jouir d'une bonne réputation ; faire preuve de dynamisme et de gestion organisationnelle ; avoir le sens du travail en équipe.

**Fonction de référence et classe de traitement:**

Assistant-e de sécurité publique / Classe 9.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** L'ensemble du territoire cantonal.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès du lieutenant Jonathan Spitznagel, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch) (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 9 juin 2023** et comporter la mention « Postulation Assistant-e de sécurité publique ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

Commune de Haute-Sorne

La commune de Haute-Sorne met au concours le poste de

### Responsable des bâtiments (f/h) à 50%

L'offre d'emploi détaillée est à consulter sur notre site internet [www.haute-sorne.ch](http://www.haute-sorne.ch)

Délai de postulation: **Jeudi 22 juin 2023**

Candidatures à envoyer avec les documents usuels à Commune mixte de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, ou par courriel à [info@haute-sorne.ch](mailto:info@haute-sorne.ch), avec la mention « Postulation ».

Conseil communal.

## Divers



Chemins de fer du Jura

### Assemblée générale ordinaire 2023

**Mardi 27 juin 2023, à 17 h 00**

**Saignelégier, Jura-Resort (Centre de Loisirs)**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Procès-verbal de la 78<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 juin 2022.
4. Présentation du rapport de gestion et des comptes 2022.
5. Rapport de l'organe de révision.
6. Rapport de gestion, comptes et bilan 2022:
  - a) approuver le rapport de gestion, les comptes et le bilan 2022;
  - b) prendre acte des prélèvements ou dotations suivants conformément aux articles 36 de la loi sur

le transport de voyageurs et 67 de la loi sur les chemins de fer:

- CHF 17 181.63 à diminuer de la perte reportée marchandises VE;
- CHF 30 496.93 à ajouter à la réserve marchandises VN;
- CHF 192 115.15 à ajouter à la réserve pour pertes futures infrastructures;
- CHF 316 151.93 à diminuer de la perte reportée TRV;
- CHF 2808.88 à ajouter à la réserve pour perte future TLV;

c) prélever le solde créditeur de CHF 362 187.96 dans la réserve des services accessoires.

7. Décharge aux administrateurs.
8. Désignation de l'organe de révision.
9. Révision des statuts.
10. Elections au Conseil d'administration.
11. Election à la présidence du Conseil d'administration.
12. Divers.

Dès le 2 juin 2023, le rapport de gestion sera téléchargeable dans sa version digitale sur notre site internet [www.les-cj.ch](http://www.les-cj.ch). Il sera également disponible dans sa version papier auprès de la chancellerie à l'adresse [info@les-cj.ch](mailto:info@les-cj.ch).

Tavannes, mai 2023.

Conseil d'administration.

SEVT – Syndicat des eaux du Val Terbi

### Assemblée des délégués

**Mercredi 21 juin 2023, à 20 h 00, au Centre communal de Val Terbi à Vicques**

Ordre du jour:

1. Salutations et informations.
2. Election du président.
3. Nomination de deux scrutateurs.
4. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 8 décembre 2022.
5. Comptes 2022: présentation, discussion et approbation.
6. Rapport d'activités des derniers mois.
7. Divers et imprévus.

Corban, le 1<sup>er</sup> juin 2022.

Syndicat des eaux du Val Terbi.

### Avis de mise à ban

La parcelle N° 989 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 12 mai 2023.

La Juge civile: Corinne Suter.